

Arrêté n°2018-0852

Portant modification de la composition du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute-Loire

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40,

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé,

ARRETE

Article 1 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois

Article 2 : Le Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute-Loire est composé de 34 membres au moins et de 50 membres au plus répartis en cinq collèges.

Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **Mme Sylvie TOURNEUR, Directrice du CH d'Yssingeaux, FHF, titulaire**
- Mme Valérie BOTTE, Directrice du CH de Langeac, FHF, suppléante
- **Mme Valérie MOURIER, Directrice des Etablissements Hospitaliers Sainte Marie de la Haute-Loire, FEHAP, titulaire**
- Mme Martine JAMON-LEGRAND, Directrice Adjointe de l'Association Hospitalière Saint Joseph, FEHAP, suppléante
- **M. Fabien DREYFUSS, Directeur de Korian Le Haut Lignon, FHP, titulaire**
- Mme Frédérique TALON, Directrice de la Clinique Bon Secours, FHP, suppléante

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Aline BONNET, Présidente de CME du CH de Brioude, FHF, titulaire**
- Dr Marc BOUILLER, Président de CME du CH du Puy-en-Velay, FHF, suppléant
- **Dr Elisabeth WILLEMETZ, Présidente de CME de l'Association Hospitalière Saint Joseph, FEHAP, titulaire**
- Dr Monique RODDIER-POUDEROUX, Vice-Présidente de CME du CH Saint Marie Le Puy, FEHAP, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **Mme Ingrid MOURIER, Directrice du Foyer Résidence Saint Nicolas, FEHAP, URIOPSS, titulaire**
- Mme Marie-Josée TAULEMESSE, Directrice Générale de l'ASEA 43, NEXEM, URIOPSS, suppléante
- **Mme Nathalie CROUZET, Directrice du Pôle Handicap et Exclusion 43, Croix Rouge Française, URIOPSS, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Jean-Michel SOCQUET, Président de l'UNA Haute-Loire, titulaire**
- Mme Christine METENIER, Directrice des Résidences Saint Dominique, FEHAP, URIOPSS, suppléante
- **M. Bernard ROCCHICCIOLI, Président Fédéral de l'ADMR, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **M. André BERTRAND, représentant de la délégation territoriale de la Croix Rouge Française de la Haute-Loire, titulaire**
- M. Cédric KEMPF, délégué territorial de l'IREPS Puy-de-Dôme, suppléant
- **M. Jean-Noël BORGET, Chargé de mission environnement et développement, CPIE, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Patrick HABOUZIT, Directeur de l'Association Le Tremplin, titulaire**
- M. Jean-François DOMAS, Directeur d'ALIS Trait d'Union, Collectif ALERTE, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **Dr Yves ROULLAUD, Radiologue, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Philippe CARRE, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléant
- **Dr Roland RABEYRIN, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Fabien TEYSSONNEYRE, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléant
- **Dr Ali OSSEILI, Oncologue radiothérapeute, URPS Médecins, titulaire**
- A désigner, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **Mme Annick ECHEGUT, URPS Orthoptistes, titulaire**
- Mme Adeline LAVASTRE, URPS Orthophonistes, suppléante
- **Mme Marie-Pierre ROYER, URPS Sages-Femmes, titulaire**
- Mme Martine BETHERY, URPS Infirmiers, suppléante
- **M. Cyril TRONEL, URPS Pharmaciens, titulaire**
- M. Hassan MAHFOUDI, URPS Biologistes, suppléant

e) Représentant des internes en médecine

- **Mme Anaïs SAHY, Interne de Médecine générale, Présidente du SARHA, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
 - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
 - des communautés psychiatriques de territoire
- **M. Gérard FRAQUIER, Président du Centre de Santé COSTAROS, Fédération C3SI, titulaire**
 - Mme Marie DUGONNET BRUNETTI, Directrice des activités, Mutualité Française Loire – Haute-Loire, suppléante
 - **M. Antoine DEMARS, Infirmier libéral, MSP du Puy-en-Velay, titulaire**
 - M. Jacques LABROSSE, Facilitateur FemasAURA, MSP du Pension, suppléant
 - **Mme Cécile BRUCHET, Coordinatrice Réseau Diabète-Obésité 43, titulaire**
 - Mme Maité POZZA, Directrice du Réseau de Santé RESOPAD 43, suppléante
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **M. Jean-Marie BOLLIET, Directeur Général, HAD du CH Emile Roux Le Puy-en-Velay, titulaire**
- A désigner, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Alain CHAPON, Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire de l'Ordre des Médecins, titulaire**
- Dr Jean-Paul MEDARD, Conseiller Ordinal, suppléant

Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **M. Yves JOUVE, Référent Santé Auvergne et Président de l'UFC Que Choisir de la Haute-Loire, titulaire**
- M. Georges ROCHE, Conseiller Bénévole à l'UFC Que Choisir de la Haute-Loire, suppléant
- **M. Dominique BORDET, Président de l'UNAFAM 43, titulaire**
- Mme Martine KAMINSKI, Secrétaire à l'UNAFAM 43, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

- **Mme Simone FOSSE, Présidente Départementale de VMEH, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Pascal GAUDRIALT, Délégué 43 de l'Association François AUPETIT, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **M. Robert CHIRAT, CFE-CGC, titulaire**
- M. Claude CELLE, CFDT Retraités de la Haute-Loire, suppléant
- **Mme Virginia ROUGIER, Confédération Nationale des Retraités, titulaire**
- Mme Françoise DELEAGE, Force Ouvrière, suppléante
- **Mme Corinne CHERVIN, ADAPEI 43, titulaire**
- M. Didier BARRY, L'ESSOR, suppléant
- **M. Raymond VILLEVIEILLE, APAJH 43, titulaire**
- Mme Odile ORFEUVRE, PEP 43, suppléante

Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Conseiller Régional

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentant du Conseil Départemental

- **M. Yves BRAYE, Conseiller Départemental de la Haute-Loire, titulaire**
- Mme Cécile GALLIEN, Conseillère Départementale de la Haute-Loire, suppléante

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **M. Alain SABY, Directeur Adjoint DIVIS « Cohésion Sociale », titulaire**
- Mme Ghislaine CHAMPAGNAC, Chef de service PMI de la Haute-Loire, suppléante

d) Représentants des communautés de communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentants des communes

- **M. Jean PRORIOL, Maire de BEAUZAC, titulaire**
- M. Jean-Paul PASTOUREL, Maire de VERGONGHEON, suppléant
- **Mme Nicole CHASSIN, Maire de Sainte-Florine, titulaire**
- M. Pierre GIBERT, Maire de Costaros, suppléant

Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat

- **Mme Marie-Claire MARGUIER, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Loire, titulaire**
- M. Pierre-Yves HOULIER, Directeur Adjoint de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Loire, suppléant

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **A désigner, Président du Conseil de la CPAM de la Haute-Loire, titulaire**
- M. André DUDO, Administrateur et Membre du Bureau du RSI Auvergne, suppléant
- **M. Albert COMPTOUR, Administrateur et 1^{er} Vice-Président de la MSA Auvergne, titulaire**
- Mme Ginette VINCENT, Administratrice du RSI Auvergne, suppléante

Collège 5 / Personnalités qualifiées

- Mme Claude MONTUY-COQUARD, Directrice du secteur médico-social de la Mutualité Française Loire- Haute-Loire SSAM, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- M. André CHAPAVEIRE, Comité de Massif du Massif Central

Article 3 : La composition du collège 2b des "Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées" sera revue au fur et à mesure de l'installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé au Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03.

Article 5 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 6 juillet 2018

Par délégation
La Directeur général adjoint

Serge MORAIS